



Conduite de production de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Niveau 4

Apprentissage

> Préparation à la vie active
par une qualification professionnelle

Technicien(-ne) de production spécialisé en PPAM...

> Poursuite d'études

Spécificités de la formation

- ☑ Une **formation en alternance**
- ☑ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ☑ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ☑ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ☑ Des **équipements et matériels professionnels**
- ☑ Une **exploitation horticole**, un espace de production et un jardin de plantes à parfum, aromatiques et médicinales pour des mises en situation professionnelle sur site

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :





Objectifs et contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 1 an, est orienté vers des enseignement professionnel théoriques et pratiques.

> Des enseignements professionnels

Unités de formation du diplôme :

- Assurer le pilotage technico-économique de la production de PPAM
- Réaliser les interventions liées à la conduite de PPAM

Unités de formation optionnelles :

- En transformation des produits de la ferme, destinations commerciales et cueillette sauvage à déterminer avant la signature du contrat.



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ces 2 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

> Modalités de formation complète

575

HEURES

de parcours complet de formation sur 1 an

17

SEMAINES MAXIMUM

par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès de l'assistante de formation
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en octobre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

→ lefrsne-angers-segre.fr

RNCP 34675 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date de publication: 01-07-2020 Date d'échéance de l'enregistrement : 01-07-2025